

PROGRAMME DE FORMATION

Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

Reconnaître, prévenir et agir

Public visé :

Membre du CSE / CSSCT, DRH, RRH, Manager

Prérequis d'accès à la formation :

- Aucun

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants seront capables :
 - D'identifier les notions relatives au rôle du référent, le cadre juridique dans lequel il / elle évolue et les moyens à disposition
 - De reconnaître les différentes formes de harcèlement ou d'agissements et de comprendre les mécanismes de réaction des victimes
 - De mettre en place un guide de détection et d'action interne à l'entreprise

Durée :

- Présentiel
 - o ½ j : information et sensibilisation
 - o ou 1 j selon possibilité de l'entreprise : mise en situation, groupe de réflexion intégrés dans les parties théoriques et construction d'un guide pratique pour la / le stagiaire
- en FOAD : 2 modules de 3h (Le cadre et les notions / identification des situations et guide pratique en entreprise)

Nombre de participants :

- de 8 à 12 personnes maximum par session

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel et/ou Ouverte à Distance (FOAD) par blocs
- Apports théoriques et jeux pour préciser les notions

Modalités d'évaluation :

- QCM à distance en fin de formation

Formalisation de la formation :

- Attestation de la formation

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation

Contenu de la formation :

- Référent(e) harcèlement sexuel et agissements sexistes
 - Désignation, mission, durée
 - Le rôle de référent(e)
 - Les autres acteurs (rices)

- Cadre juridique
 - Textes de référence
 - Obligations employeur(e)
 - Droit d'alerte, droit de retrait, protection des victimes et témoins

- Harcèlement sexuel et agissements sexistes
 - Définition des notions
 - Impacts sur l'entreprise
 - Risques psychosociaux

- De l'identification à la mise en place de plans d'actions
 - Différentes formes d'agissements
 - Signaux d'alerte
 - Procédure : du signalement à la fin de l'enquête
 - Prévention et plan d'action